

Réunion en mairie de Saint Vaast sur la construction d'un comptoir maritime

Réunion du mardi 18 décembre 2018 en présence de :

- Patrice PILLET Maire de Bricquebec,
- Jean LEPETIT maire de Saint Vaast la Hougue
- Benjamin TESTART directeur de LATTITUDE Manche
- Patrice COLIN Responsable du patrimoine au Conseil Départemental de la Manche
- Gilles AUGER Maire Adjoint en charge des activités Portuaires
- Daniel SIMON Conseiller Municipal
- Yolande JORE Conseillère Municipale
- Gilbert DOUCET Conseiller Municipal
- Gilbert LARSONNEUR Conseiller Municipal
- Georges COURTAY Représentant de l'AUPPSV
- Jean-Pierre GODEY Représentant de l'AUPPSV
- Alain PERROT Président de l'école de Voile de Saint Vaast
- François JOUEN Représentant du YACHT CLUB de Saint Vaast
- Viviane LETERRIER Maire Adjointe
- Fabienne BARBEY Maire Adjointe
- Guy LEPETTIT Conseiller Municipal
- Annie KERAUDREN Conseillère Municipale

Synthèse des échanges

Présentation par les services du département du projet de Comptoir Culturel

- surface prévue de 1330 m² en 1 ou 2 niveaux
- regroupement de 3 activités en un seul lieu (pôle d'attractivité) dont office du tourisme (communauté de communes), accueil Tatihou et son fond documentaire (département), Ecole de voile (commune), avec mutualisation de supports communs (salle de réunion, commodités, ...)
- répartition de la dépense au prorata des surfaces avec 44 % à charge CD50, 28 % CAC, 28 % STV.
- Objectif, visibilité de l'emplacement, accessibilité, aspect pratique.

Partage des observations des participants et dialogue avec les représentants du projet :

L'emplacement initial du projet dans la zone proche de « La Marina » et de l'école de voile actuelle présente l'avantage de ne pas toucher aux infrastructures actuelles, serait une position centrale entre les 2 embarcadères Tatihou (aux 2 extrémités du port), Elle présente plusieurs inconvénients dont ceux :

- amener les « touristes » au milieu de la zone portuaire déjà souvent encombrée en saison : encombrement des parkings / aux usagers,
- supprimer la zone du chapiteau pour les traversées Tatihou.
- manque de visibilité / attractivité pour les touristes / loin du passage des touristes

D'où l'emplacement à l'entrée de la zone du port qui n'a pas ces 3 inconvénients cités ci-dessus. Le Département a d'ores et déjà acté le choix de cet emplacement.

Les inconvénients évoqués en séance sont :

- la configuration de la route initiale d'accès au port a été modifiée en 2001 et depuis donne satisfaction (la configuration du projet reprend l'ancien tracé qui générait des embouteillages) la sortie en face de la voie de sortie de SVT vers Quettehou permet un dégagement des véhicules plus fluide.
 - Limitation des emplacements de stationnement, avec déjà beaucoup de stationnements en double file dans cette zone.
 - La gêne représentée par le bruit du moteur de l'élévateur qui sera 2 m derrière les bâtiments (fonctionnement fréquent aux horaires de bureau de mars à septembre)
 - le besoin de préserver l'accès au quai pour les pêcheurs et manœuvres dans la zone de quai de la potence (besoin de 8,5 m de large de quai)
 - les risques de coactivité piétons, autos, bus, accès de l'école de voile à la cale dans un nœud d'activité et de passage des usagers du port (Pb de sécurité)
 - la gêne visuelle / perspectives de la vue sur le port et sur la baie
- un projet qui ne satisfait pas l'ensemble des parties est un projet qui risque de rencontrer des freins dans sa mise en œuvre. D'où le besoin d'une meilleure prise en compte des avis des parties concernées.

Pistes évoquées pour l'emplacement

- ne peut-on pas reloger l'office du tourisme dans l'accueil Tatihou qui sera libéré, il serait proche du reste (si emplacement retenu à l'entrée de port)
- Utilisation du château en face de l'entrée du port (à vendre)
- Un axe retenu par le département est : conservation de la voirie existante, recul de l'élévateur à bateaux et localisation du bâtiment derrière la grille actuelle de la zone technique = recul du bâtiment en entrée de port
- avec extension de la zone technique sur le côté opposé pour récupérer la surface utile.

Le département doit étudier la faisabilité de cette nouvelle configuration susceptible de satisfaire toutes les parties (mais à quel coût?). Dans cette attente, il faut mettre en sommeil la démarche en cours avec les architectes (travail non lancé à ce jour).

Délai actuel de mise à disposition des locaux finis (sans le report de ce jour) environ Septembre 2020. Retard probable de 3 mois suite décision ci-dessus.

Fin de la réunion.